

**Draft Statement for USG Ladsous' briefing to the Security Council
on the situation in Mali
5 April 2016**

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois d'avril. Je tiens également à exprimer toute ma reconnaissance à l'Angola pour avoir si habilement conduit les travaux du Conseil de sécurité le mois dernier. Permettez-moi également, au nom de mon Département et au nom de la MINUSMA, de vous exprimer toute notre gratitude pour la visite que les membres du Conseil de sécurité ont effectuée au Mali et dans la sous-région ouest africaine, au début du mois de mars. Je voudrais enfin saluer la présence du Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali, Monsieur Abdoulaye Diop, à qui je tiens à réitérer de nouveau la gratitude du Département des opérations de maintien de la paix pour le soutien constant apporté à la MINUSMA par le Gouvernement malien.

Monsieur le Président,

Comme les membres du Conseil de sécurité ont pu le constater lors de leur récente visite au Mali, et comme souligné dans le dernier rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali que j'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui, des progrès importants ont été réalisés ces dernières semaines dans la mise en œuvre de l'accord de paix. En effet, dans le prolongement de la réunion consultative du Comité de suivi de l'Accord (CSA) conviée à Alger le 18 janvier sous les auspices du Ministre des affaires étrangères algérien, Ramtane Lamamra, les autorités maliennes ont officialisé, le 19 janvier, la création de deux nouvelles régions – Taoudeni et Menaka. Par ailleurs, le 27 février, le Président Ibrahim Boubacar Keita a convié une rencontre à Bamako avec la CMA et la Plateforme, au cours de laquelle les parties à l'accord ont annoncé avoir défini un calendrier d'exécution pour les mois de mars et avril, axé principalement sur la mise en place des autorités intérimaires dans le nord, l'amélioration des conditions de sécurité, le cantonnement et la mise en œuvre rapide des dispositions de l'accord de paix relatives à la préparation des élections locales.

Au terme de longues consultations entre le Gouvernement et les groupes armés signataires - qui ont également été élargies à la société civile et aux parties politiques- sur le processus de mise en place des autorités chargées de l'administration, des communes, des cercles et des régions du Nord pendant la période intérimaire, l'Assemblée nationale a adopté, le 31 mars dernier, la loi portant modification du Code des collectivités territoriales qui a été suivie de l'adoption d'un Décret portant sur les modalités de mise en place des autorités intérimaires dans les collectivités territoriales. Ces textes définissent les modalités de fonctionnement des administrations transitoires qui seront composées de représentants du Gouvernement, de la CMA et de la Plateforme, et limitées aux communes et cercles des régions de Gao, Kidal, Menaka, Taoudéni et Tombouctou. C'est là une étape décisive qu'il convient de saluer. Il appartient maintenant aux parties de mettre en œuvre cette loi dans les plus brefs délais et d'avancer concrètement sur la mise en œuvre d'autres clauses importantes de l'accord de paix, notamment sur les questions de défense et de sécurité. Pour être complet sur les évolutions du cadre institutionnel, je tiens également à saluer nomination, le 23 mars, et au terme d'un processus de consultations avec les groupes signataires, du nouveau Gouverneur de Kidal, Monsieur Koina Ag Ahmadou, dont l'arrivée à Kidal symbolisera le retour graduel de l'administration de l'État. La MINUSMA ne ménagera aucun effort pour faciliter la mise en œuvre diligente de toutes ces mesures..

En effet, Monsieur le Président, et bien que ces dernières semaines des mesures importantes aient été prises, notamment avec la création des Commissions en charge de l'intégration et du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (DDR), la mise en place d'une allocation gouvernementale pour le pré-cantonement des combattants des groupes armés signataires, la construction des trois premiers sites de cantonnement et le lancement des travaux cette semaine pour cinq autres, les avancées sur le volet défense et sécurité demeurent trop lentes au regard des enjeux sécuritaires dans le Nord du Mali. Près de dix mois après la signature de l'accord de paix, il est urgent de rapidement rendre fonctionnel le Mécanisme Opérationnel de Coordination (MOC) et de lancer les patrouilles mixtes qui joueront un rôle essentiel dans la sécurisation du cantonnement et du DDR. C'est pourquoi je tiens à lancer un appel au Gouvernement et aux groupes armés signataires à créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures, et aux groupes armés à fournir sans plus tarder les listes de leurs représentants au sein des Commissions d'intégration et de DDR, ainsi que les listes de leurs combattants censés être enrôlés dans le processus de cantonnement. La MINUSMA continuera de jouer toute sa part afin de faciliter ce processus,

notamment par le biais de son mandat de bons offices. Nous invitons à ce titre le Gouvernement et les groupes armés signataires à définir rapidement un calendrier d'exécution de toutes les questions pendantes prévues dans l'accord de paix.

Monsieur le Président,

Lors de ma dernière intervention, j'avais déjà tiré la sonnette d'alarme quant à la situation sécuritaire préoccupante qui prévaut au Mali. En effet, chaque jour de perdu dans la mise en œuvre de l'accord de paix est un jour de gagné pour les groupes extrémistes et terroristes qui ont fait le pari de mener en échec le processus de paix au Mali et prennent pour cible indistinctement les représentants de l'État malien, les groupes signataires, ainsi que les forces internationales de Barkhane et de la MINUSMA. Je tiens à m'incliner à ce titre devant la mémoire des victimes des attaques perpétrées par les groupes terroristes, en particulier celles de nos soldats de la paix guinéens tombés à Kidal le 12 février dernier lors de l'attaque contre le camp de la MINUSMA, mais également des forces de défense et de sécurité maliennes qui paient le prix lourd face aux attaques répétées des mouvements Ansar-Dine et Al-Mourabitoune. Mais comme nous pouvons le constater presque quotidiennement, les retards dans la mise en œuvre de l'accord de paix et l'insécurité ont une incidence sur les conflits intercommunautaires qui ne cessent de s'accroître, en particulier dans les régions de Gao et Mopti, avec parfois des conséquences alarmantes pour les populations civiles.

Monsieur le Président,

Au-delà de l'engagement et de la volonté politique du Gouvernement et des parties signataires à accélérer la mise en œuvre de l'accord, qui ne font aucun doute, l'enjeu réside bel et bien aujourd'hui dans la confiance entre les parties qui doit être davantage consolidée. A ce titre, nous regrettons que le Forum de Kidal, qui devait initialement réunir l'ensemble des signataires de l'accord, se soit pour finir transformé en une rencontre interne à la CMA, du 28 au 30 mars dernier. Cependant, au vu des conclusions de cette rencontre, il y a lieu d'espérer qu'elle ait posé les jalons d'un renforcement de la cohésion entre les groupes armés, ainsi que de leur engagement renouvelé à la mise en œuvre rapide et intégrale de l'Accord de Paix. La mise en place effective des autorités intérimaires –symbole du retour des services de l'État au Nord- ainsi que le lancement des patrouilles mixtes et du processus de cantonnement et de DDR constitueront, à n'en point douter, une étape clé pour la restauration graduelle des services de bases, notamment la santé et l'éducation, et pour

permettre aux populations les plus vulnérables de bénéficier des dividendes de paix tant attendus. Enfin, nous souhaitons encourager le Gouvernement malien à rapidement procéder au lancement du processus préparatoire la Conférence d'entente nationale, prévue dans l'accord de paix et qui devrait contribuer à rendre le processus de paix plus inclusif des préoccupations des autres forces vives de la nation malienne.

Monsieur le Président,

La combinaison de la recrudescence de l'insécurité au Nord du Mali, mais également dans la région de Mopti, ainsi que de la montée du terrorisme dans la sous-région, symbolisé par les attaques de Ouagadougou, fin janvier, et de Grand-Bassam, à la mi-mars, nous invitent à redoubler d'attention sur l'état de la menace sécuritaire dans la sous-région ouest-africaine.

Je tiens à saluer les efforts accrus des Forces armées maliennes, en coopération avec les armées des pays voisins, notamment le Burkina Faso, la Mauritanie et le Niger dans le cadre de l'initiative régionale du G5 Sahel et avec le soutien de Barkhane, pour mener des opérations visant à réduire l'influence des groupes terroristes dans la sous-région. Pour sa part, la MINUSMA poursuit intensément ses efforts en vue de la mise aux normes de ses contingents, afin d'accroître leur mobilité, et d'adapter encore davantage les dispositifs de renseignement et de protection disponibles pour faire face à l'évolution de la menace pesant sur ses installations et personnels civils et en uniforme.

Cependant, face à cette menace, et à l'heure où le dispositif de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique de l'ouest est en pleine mutation, la prévalence des groupes terroristes et du crime organisé constituent des menaces latentes pour la stabilité de la sous-région dont il importe de tenir compte. Nous sommes disposés à ce titre à continuer d'explorer avec d'autres acteurs, notamment l'Union africaine, les voies et moyens de renforcer la coopération entre pays de la sous-région en matière de renseignement et de contrôle et de sécurisation des frontières, afin de lutter contre cette expansion de la menace terroriste. Les efforts de la sous-région ont d'ores et déjà permis le démantèlement de certaines cellules terroristes et l'arrestation par les autorités maliennes du dirigeant d'Ansar-Dine pour la région sud, Souleymane Keita, ainsi que des suspects de l'attentat de Grand Bassam, la semaine passée dans des opérations distinctes.

Check against delivery.

Mais nous devons garder à l'esprit que le caractère non-permissif de l'environnement dans lequel la MINUSMA est déployée puise ses racines dans des questions plus profondes relatives à la gouvernance politique et sécuritaire dans la sous-région ouest-africaine. C'est pourquoi je tiens en conclusion à saluer l'initiative de la Chine d'organiser, le 25 avril prochain, un débat au sein du Conseil de sécurité sur la consolidation de la paix en Afrique de l'ouest qui devrait nous permettre de réfléchir ensemble aux voies et moyens de répondre de façon mieux intégrée et coordonnée aux nouvelles menaces à la paix et la sécurité dans cette sous-région.

Je saisis enfin cette occasion d'informer officiellement le Conseil de Sécurité que le Département des opérations de maintien de la paix a lancé une revue stratégique de la MINUSMA. Les deux mois à venir seront consacrés à la poursuite de notre réflexion et à nos consultations avec le Gouvernement malien et les autres partenaires. Nous partagerons les recommandations de la revue stratégique dans le prochain rapport du Secrétaire général dont la publication est prévue fin mai, un mois avant que le mandat de la Mission n'arrive à son terme.

Je vous remercie de votre attention.